

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Lundi 30 septembre 2024 à 10 h 00

Hôtel Le Germain
Salle Pavillon, 3^e étage
2050, rue Mansfield,
Montréal (Québec) H3A 1Y9

Une période de questions est prévue pour le public au début de l'assemblée. Les personnes désirant poser des questions doivent soit se présenter 15 minutes avant le début de l'assemblée ou soit transmettre leur question par courriel à l'adresse : secretariat@cmm.qc.ca, et ce, au plus tard le 26 septembre 2024 à 15 h 00, en plus de confirmer leur présence au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée.

Période de questions des citoyens

Présentations

- Indicateurs vitaux du Grand Montréal (10 minutes)
- Financement métropolitain des programmes d'habitation (10 minutes)
- Cadre réglementaire applicable à la gestion des zones inondables (10 minutes)

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 30 mai 2024

3. Direction générale

- 3.1. Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la mise en place du Système de monitoring en aménagement du Grand Montréal

4. Milieux de vie durables et prospères

- 4.1. Suivi sur la résolution de la taxe sur l'immatriculation
- 4.2. Adoption du projet d'énoncé de vision stratégique 2050 de la Communauté métropolitaine de Montréal et du second projet pour la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement
- 4.3. Rapport annuel de la commission de l'habitation et de la cohésion sociale sur le Suivi du financement et des programmes d'habitation soutenus par la Communauté métropolitaine de Montréal et cadre financier 2025-2029

5. Transition écologique et innovation

- 5.1. Mémoire relatif au projet de modernisation du cadre réglementaire applicable à la gestion des zones inondables
- 5.2. Octroi d'un mandat à Canards Illimités Canada pour la mise à jour de la cartographie des milieux humides du Grand Montréal
- 5.3. Demande de participation financière au gouvernement du Québec pour pérenniser le Programme de compensation aux municipalités rurales

6. Trésorerie, approvisionnement et ressources matérielles

- 6.1. Liste de contrats déposée en vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*

7. Secrétariat, affaires juridiques, conformité et consultations

- 7.1. Modification aux règlements des instances de la Communauté

8. Commentaires / Rapports / Demandes

- 8.1. Présidents des commissions
- 8.2. Membres du conseil
- 8.3. Directeur général

9. Levée de la séance
